Fiche Argumentaire

Plan Takaful « Epargne & Prévoyance +»

LES POINTS CLES

LES ARGUMENTS CLES

« Placement intéressant et licite » « Protection optimale contre les aléas de la vie »

Les versements « Une grande souplesse »	 Les versements périodiques : Périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle Contribution minimale : raisonnable, 50DT/mois, 150DT/trimestre, 300DT/semestre et 600DT/an Prélèvement automatique Possibilité de versements exceptionnels
Une durée flexible	 Durée fixe : plus que 10 ans Terme 60 ans Terme 62 ans Terme 65 ans
La disponibilité de l'épargne	 Rachat partiel à tout moment Rachat total à tout moment Pas de pénalité sur le rachat après 5 ans de la date de souscription
Un rendement « Prudent et licite»	 les contributions, nettes de chargements et des éventuelles contributions prévoyance sont investies dans des actifs qui respectent les préceptes de l'Islam Filtre d'activité : activité licite Filtre financier : ratio d'endettement <30%, ratio de liquidité<30%
Une couverture prévoyance « Flexible et parfaite»	 La couverture prend effet immédiatement à la souscription Une panoplie de couvertures (DC, DC accidentel, IPP ou IPT et IPP ou IPT accidentelle) Les capitaux assurés sont choisis librement Une sélection médicale minimale pour un capital DC allant à 100 000DT Une formule complète (Cumul)
Une fiscalité avantageuse	 La déduction des contributions payées de l'assiette imposable au titre de l'I.R.P.P jusqu'à une limite de 10 000 DT par an, sous condition que ce contrat soit souscrit pour une durée minimale de 10 ans. L'exonération du droit d'enregistrement sur les successions, pour les bénéficiaires en cas de décès/IAD L'exonération des revenus financiers de l'épargne L'exonération des contributions d'assurance vie de la Taxe Unique d'Assurance (TUA) L'exonération des rentes viagères de l'impôt sur le revenu

Une information régulière

- Suivi de l'évolution de l'épargne : une lettre d'information est adressée tous les ans, dès 2 ans d'ancienneté.
- Communication du taux de rendement réel de l'épargne de l'année écoulée.

OBJECTIF

« Préparer son avenir sereinement, autant pour ses bons côtés que pour ses aléas »

Projets immobiliers Pour financer un projet Projets de loisirs Aide-ménagère Maintenir le niveau de vie (retraite Pour se procurer d'un complément de paisible) Faire face à l'insuffisance de la retraite retraite obligatoire (déficit alarmant des caisses) Placements conformes aux principes de la Placement licite finance islamique Garantir un revenu suffisant en cas d'invalidité IPP ou IPT (maladie et accident) Couverture de la famille en cas de décès Se protéger contre les aléas de la vie Confort financier appréciable, quand un accident de la vie vient bouleverser tout l'équilibre budgétaire d'une famille pas ou peu préparée